

Déclaration des Performances

N° 63021561-CPR1 (Version 20170320)

1. Code d'identification unique du produit type :

Akkit 406 Mortier-colle léger (6302156)

2. Usage(s) prévu(s) :

Mortier malléable à base de ciment pour exigences supérieures avec glissement réduit et temps ouvert prolongé pour la pose de carrelages et de dalles à l'extérieur et l'intérieur, C2 TE S1.

3. Fabricant :

HORNBACH Baumarkt AG
Hornbachstraße 11
76879 Bornheim/Germany

4. Mandataire :

non pertinent

5. Système(s) d'évaluation et de vérification de la constance des performances :

Système 3 pour le contrôle de type

Système 4 pour le comportement au feu

6. Norme harmonisée :

EN 12004:2007+A1:2012

Organisme(s) notifié(s) :

L'institut agréé, Technische Universität Wien (Ecole polytechnique de Vienne), portant le numéro d'identification 1320, a effectué le contrôle de type selon le système 3 et a établi ce qui suit :

rapport de classification : B 17006-1

7. Performance(s) déclarées :

Caractéristiques essentielles	Performance	Spécifications techniques harmonisées
Comportement au feu	E	EN 12004:2007+A1:2012
Résistance à l'arrachement après stockage au sec	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Résistance à l'arrachement après stockage en milieu humide	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Résistance à l'arrachement après stockage en milieu chaud	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Résistance à l'arrachement après stockage exposé aux cycles de gel et dégel	$\geq 1,0 \text{ N/mm}^2$	
Glissement	$\leq 0,5 \text{ mm}$	
Déformation	$\geq 2,5 \text{ mm}$	
Temps ouvert prolongé : Résistance à l'arrachement	$\geq 0,5 \text{ N/mm}^2$ au bout de 30 minutes minimum	
Substances dangereuses	Conforme à 4.5 (EN 12004)	

Les performances du produit identifié ci-dessus sont conformes aux performances déclarées. Conformément au règlement (UE) n° 305/2011, la présente déclaration des performances est établie sous la seule responsabilité du fabricant mentionné ci-dessus.

Signé pour le fabricant et en son nom par :

Andreas Back

Directeur Management de la qualité & CSR

À Bornheim, le 20.03.2017

